



RAPPORT D'ACTIVITES CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNEES ET DES AÎNES DE NAMUR ANNEE 2022/2023

Avant-propos

L'année 2022 a permis la reprise progressive des activités du CCCA et de ses commissions que la situation sanitaire avait contraint à mettre en pause.

Créé en 1994 à la demande de nombreuses associations du 3ème âge, il fait le lien entre les aîné-e-s le Service de la Cohésion sociale et les autorités communales.

Il a notamment pour mission de :

- Mettre en évidence les attentes des aînés et aînées et de la population en général ;
- Stimuler la participation dynamique des aînés et aînées ;
- Favoriser une politique intergénérationnelle ;
- Promouvoir le savoir-faire et le savoir-être des personnes âgées ;
- Formuler des propositions visant à répondre aux préoccupations des aînés et aînées ;
- Relayer ces propositions auprès des instances communales et s'informer du suivi.

Il s'acquitte de celles-ci avec la plupart des associations représentées en son sein et est représenté dans divers organes relevant de la Ville de Namur, tels que la Commission consultative communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité, le comité de suivi du piétonnier, le Conseil consultatif namurois en matière d'accessibilité à la mobilité et le comité de suivi des plans de mobilité.

Au niveau provincial, il côtoie ses alter ego, via la plateforme provinciale qui regroupe et soutient les CCCA et participe aux groupes de travail « digitalisation », « évènements », ainsi qu'au Comité de pilotage provincial (Copil).

Ses missions et objectifs s'exercent dans le cadre des prérequis légaux et réglementaires et sur les valeurs essentielles de la démocratie, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales du 04 novembre 1950 et la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1959.

Afin que toutes et tous se reconnaissent dans les actions qu'il mène, le CCCA s'appuie sur l'ouverture **vers les autres, le développement des complémentarités, le respect mutuel, la fiabilité et la transparence.**

Résumé de la période en quelques chiffres :

Année	Séances plénières	Commission « Bien être et santé »	Commission « Mobilité, sécurité et environnement »	Commission « Actions intergénérationnelles »
2022	8	7	3	3
2023	10	10	8	6

Qu'avons-nous réalisé en 2022 ?

Séances plénières :

A partir de fin mars 2022, le CCCA a pu relancer l'organisation des « **rendez-vous de proximité** », coordonnés par la ville, sur de nouvelles bases mettant l'accent sur l'inclusion, l'accessibilité et la diversité des animations proposées.

Vint ensuite la mise sur pied d'un cycle de 3 **conférences publiques** ayant pour thèmes le viager, la mobilité et la gestion des biens et des personnes.

Coordonner la diffusion auprès des aîné·e·s et du public en général des renseignements sur les décisions du CCCA et de la commune qui les concernent fait partie des missions assignées aux CCCA, en vertu de l'art 1122-35 du Code la démocratie locale.

Cependant, la nécessité de combler le manque de notoriété du CCCA, via une communication efficiente, permettant le partage avec son public cible des comptes-rendus de ses réunions, des ordres du jour de ses commissions ainsi que la création d'un « Intranet » rassemblant la documentation destinée à ses membres ayant été actée par le service « **communication** », un groupe de travail a été constitué. Ses travaux ont fait l'objet ensuite d'une « Charte » destinée à fixer les modalités d'intervention de chacune des parties.

La reprise a aussi permis de présenter à l'échevinat de l'Etat civil les recommandations que le CCCA avait tirées de l'enquête effectuée en 2020 sur les obstacles empêchant **les aîné·e·s** de se rendre **aux urnes**. La plupart d'entre elles ont été retenues et feront l'objet d'une première mise en pratique lors des scrutins de l'année 2024.

Le CCCA s'est également associé aux réflexions sur l'animation de la **nouvelle bibliothèque** communale en déléguant une représentation dans le groupe de travail constitué à cet effet.

La perspective de mise en place d'un **piétonnier** étendu a suscité de nombreux échanges au sein d'une commission conjointe du CCCA rassemblant les divers sujets de préoccupation

des aîné·e·s ; ceux-ci ont ensuite fait l'objet de recommandations adressées aux membres du Conseil communal afin d'y avoir égard.

Un **appel à candidatures** destiné à combler les défections enregistrées en cours de mandature a enfin été lancé ; il a comblé toutes nos espérances avec 25 postulants qui ont été rencontrés individuellement, sur la base d'une grille d'évaluation préétablie, et classés ensuite en vue de constituer une liste à soumettre au Conseil communal, au fur et à mesure des remplacements nécessaires.

Dès l'entame de 2023, une réflexion a été menée sur la participation probable de membres du CCCA dans les « **conseils de résidents** » de maisons de retraite, tant publiques que privées ; à nouveau, une « charte » définissant les droits et obligations de chacune des parties concernées a été établie et partagée avec les services administratifs.

A l'examen, il est apparu que cette prérogative des services sociaux de la ville ne pouvait être déléguée et qu'il appartenait à celle-ci d'assurer la présence minimale imposée par l'art 341 du Code Wallon de l'action sociale et de la santé.

Dans le même état d'esprit, le CCCA a joué un rôle moteur dans la préparation, l'exécution et l'analyse d'une étude « **VADA** » (Ville Amie Des Aîné·e·s) dont les conclusions seront rendues publiques en 2024.

Deux **conférences publiques** ont été organisées en 2023 ; celles-ci portaient sur les thèmes suivants :

- **Les questions énergétiques et les aides publiques possibles**
- **La sécurité : mythe ou réalité**, en présence du Bourgmestre et du chef de corps de la police

L'année fut ensuite ponctuée par l'**accueil des représentants des six groupes politiques** présents au Conseil communal de Namur, reçus par tirage au sort, sur la base d'une liste de questions préalablement transmises aux chef·fe·s de groupe. Les échanges très intéressants qui s'en sont suivis ont été résumés dans un « **mémoire** » communiqué à la presse ainsi qu'à chaque membre du Conseil communal, dans la perspective des élections à venir en octobre prochain.

L'année s'est terminée par une **révision de notre règlement d'ordre intérieur (ROI)**, de manière à accroître la réactivité du CCCA lors du remplacement de ses membres, ainsi que de mieux cadrer ses rapports avec le Collège et le Conseil communal, mais surtout de rendre **publics les séances plénières**, à l'instar des commissions. A cette occasion, la mandature actuelle des membres du CCCA (2018/2023) a été prolongée de deux années pour compenser la période d'inactivité liée à la pandémie ; le CCCA actuel sera complètement renouvelé fin 2025.

Dans la perspective du 30^e anniversaire de son existence, le CCCA avait entrepris les démarches devant lui permettre de fêter dignement ce bel anniversaire en mai 2024.

Travaux de la commission "Bien être et santé" :

Suite du dossier : « Le maintien à domicile »

Des intervenants, spécialistes des différentes questions proposées, ont répondu à notre appel sur les sujets suivants :

- La **télévigilance et la téléassistance** (Vitaltel) au service des personnes isolées de même que différents outils dont le pilulier et la montre connectée.
- **L'autonomie des personnes** en situation de handicap, grâce aux nouvelles technologies.
« Home Based » est une jeune entreprise namuroise ayant pour objectif d'associer différentes technologies afin de rendre de l'autonomie aux personnes qui en ont besoin. Cette société est venue présenter le logiciel « Soline », plateforme de contrôle d'environnement, permettant à une personne en perte d'autonomie de contrôler ses équipements à l'aide d'un ou de plusieurs mode(s) d'interaction qui soi(en)t adapté(s) à ses capacités. Elle interagit entre des moyens de « commande » dont dispose encore la personne en situation de handicap et les fonctionnalités qu'elle veut activer.
- Une ergothérapeute (CSD) a présenté des solutions et des dispositifs concrets pour **l'aménagement du domicile**, par exemple : la salle de bains, l'adaptation des toilettes, l'aide à l'habillement, l'accès au domicile, l'accès et la sortie de voiture... sans oublier des trucs pour assurer la sécurité.
- **L'intendance** : deux présentations
 - Un de nos membres a détaillé les services de livraison des repas à domicile.
 - Une association de Titres-services à finalité sociale, « Natise », a décrit les différents services de nettoyage, de petits travaux, de courses, de repassage...
- **Choisir son lieu de vie** : « Senoah » apporte une aide à la réflexion et au choix, des conseils sur différents types de lieu de vie. L'arbre décisionnel offre toutes les possibilités pour guider les seniors qui envisagent de quitter leur logement.
- Les **soins palliatifs** : l'Association pour les Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN) a mis l'accent sur l'importance du choix des intervenants et du dialogue avec le médecin, le forfait palliatif, les congés de répit...
- **Se déplacer** : Cap Mobilité a présenté le déplacement de personnes à mobilité réduite en collaboration avec le TEC, le transport médico-sanitaire en ambulance ou en véhicule sanitaire léger, ainsi que le rôle de la centrale locale de mobilité. Avec le CPAS, Cap Mobilité assure un transport social : « Mobitwin ».
- **Prévoir sa fin de vie** : il existe en Belgique 5 formes de déclarations anticipées, documents ayant une valeur juridique dans lesquels la personne donne des directives si un jour elle n'est plus capable de s'exprimer elle-même : déclaration anticipée négative, déclaration anticipée relative à l'euthanasie, déclaration des dernières volontés quant aux obsèques, déclaration de don d'organes et déclaration du don du corps à la science.

D'autres documents par lesquels exprimer ses volontés existent : le testament de vie

ou le testament olographe (seul) ou authentique (acte notarié).

- **Choisir sa fin de vie** : L'Association du Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) a présenté les conditions d'euthanasie, la demande d'euthanasie faite par le patient et enregistrée à l'administration communale qui ne s'applique qu'en cas de d'inconscience jugée irréversible. L'euthanasie exige la demande active constante et répétée entre patient et médecin...
D'autres dispositifs légaux existent comme le refus de traitements ou le port d'un pendentif qui contient la demande de ne pas être réanimé.

Les conclusions du dossier « Maintien à domicile » seront tirées en 2024.

La police de proximité et la sécurité des seniors à domicile

Rencontre avec un commissaire et 4 inspecteurs de la police de proximité :

- Une inspectrice de proximité détaille le rôle des agents de quartier et les moyens de joindre le service : 081/24 6 11, le 112 étant réservé aux urgences.
- Comment identifier et apprendre à se méfier des démarcheurs : moyens de reconnaître un policier, les véhicules de police, vérifier les cartes, les autorisations et le nom de la société des démarcheurs.
- Conseils de self défense : des cours sont envisagés
- Mise en valeur de l'appli de sécurité « Mona » : l'invitation d'un représentant est en attente.

Les seniors et le secteur bancaire

Avancées transmises par l'échevinat en charge du commerce : des distributeurs de billets sont installés par le réseau Batopin dans la gare de Namur et rue Saint-Jacques. Le maillage complet est prévu pour 2024 : 1 distributeur du côté de la Confluence, 3 à Jambes, 1 à Salzinnes, 1 à Bouge, 1 à Erpent/Naninne, 1 à Belgrade, 1 à Wépion

Des suggestions relatives aux **parkings pour le personnel soignant** proches du domicile des seniors ont été élaborées, présentées et validées à la plénière du 20 octobre 2023

Comment lutter contre **les nuisances dues aux pigeons** ? Les suggestions y relatives seront présentées en plénière au début 2024.

Maisons de repos

Un **groupe de travail** s'est constitué sous la conduite d'un membre de la C°BE&S, pour réfléchir à : « Maison **de repos** : y vivre bien, y travailler, mise en évidence de celles et ceux qui y travaillent, de ce qu'ils/elles font. Importance de ne pas faire le procès de ces lieux de vie, ni des personnes qui y travaillent ». Le GT a reçu des membres du personnel de différentes MR : une assistante sociale, une aide-soignante, une infirmière-chef, un chef de cuisine, un directeur-adjoint promoteur de la méthode TUBBE, le Président du CPAS et un médecin coordinateur. Un journaliste a également été invité à nous parler de la place des MR dans le journal « L'Avenir ».

Travaux de la commission "Mobilité, sécurité et environnement"

Le piétonnier

Dès l'annonce par l'autorité communale d'étendre le piétonnier au cœur de la Ville, la commission a eu son attention attirée sur les conséquences de ce choix pour la mobilité générale des aînés, sans connaître, à l'époque, toutes les implications de cette décision. Les principaux questionnements concernaient la suppression des bus en centre-ville, son accessibilité au personnel soignant et aux PMR, la cohabitation des piétons et des utilisateurs de moyens de mobilité douce et l'installation de bancs spécifiquement désignés pour les seniors ou les personnes à mobilité réduite, avec la double dimension de leur nombre suffisant et d'une distance correcte entre eux, pour ce nouveau cœur de ville. La question d'un éclairage public adapté à un piétonnier a été évidemment abordée au regard de la sécurité nocturne. Mentionnons à ce propos que l'extinction de l'éclairage urbain, courant 2022, n'a pas provoqué d'augmentation notable d'actes illicites, comme l'on pouvait le craindre.

Diverses réunions ont été consacrées à cette question avec des souhaits très vifs transmis à l'autorité, lesquels ont permis de faire évoluer le dossier positivement.

Le partage de l'espace public.

La création envisagée du parc « de l'Espena » a aussi mobilisé la commission au point de vue de son aménagement, ainsi que de son accessibilité à toutes et tous et de sa sécurité. En outre, dès sa mise en fonction, le site de la « Confluence » a été analysé quant à la dimension « respect » des piétons et image emblématique de la ville.

Notamment par la présence et l'utilisation en quête de sensations fortes et de performance sportive voire acrobatique de skateboards » mettant en danger les utilisateurs et plus particulièrement les « usagers faibles » fréquentant cette place qui éprouvent des difficultés soit de marche, de vue ou d'ouïe. Ce dossier lui aussi a évolué, par la suite d'échanges avec le Collège communal.

La sécurité à Erpent (notamment la nationale 4) a été examinée, toujours dans la perspective d'un meilleur partage entre les différents utilisateurs.

La sécurité, mythe ou réalité ?

Les vols dans les habitations ont été évoqués, notamment aux points de vue prévention et contact entre les victimes et la police, pour ce qui est de l'efficacité de la recherche des coupables et la relation avec les forces de l'ordre plus globalement.

De manière régulière, toute la problématique de la sécurité en centre-ville a été régulièrement abordée, tant en ce qui concerne la consommation de substances illicites que les « sollicitations » envahissantes de personnes pratiquant la mendicité de manière « agressive ».

Les navettes

Etant amenées à se substituer partiellement aux bus au fur et à mesure de l'extension du piétonnier (cfr ci avant), la mise en service de navettes urbaines en période de fin d'année a

fait l'objet d'un examen critique de la part des aîné-e-s. Divers points d'attention ont été listés et transmis aux services en charge de la problématique (accès surbaissés, signalisation des points de montée/descente, temps d'attente, régularité, volumes disponibles pour l'emport des emplettes, coût).

Travaux de la commission "Actions intergénérationnelles"

Conseil des résidents dans les MR/MRS

Le **Code wallon de l'action sociale et de la santé en son article 341 § 1^{er}** expose que « Dans chaque maison de repos ou maison de repos et de soins ainsi que dans chaque résidence-services, il est créé un conseil des résidents composé de résidents ou de leurs représentants et/ou de membres de leur famille. Le directeur ou son représentant peut assister aux réunions du conseil des résidents. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce conseil, celui-ci reçoit le soutien du personnel de l'établissement. Le service social de la commune où est installé l'établissement concerné est informé de la tenue des réunions du conseil des résidents et invité à y assister au moins une fois par an. »

Il avait été convenu que le CCCA représenterait le service social de Namur au sein des MR/MRS et, afin de structurer cette représentation, la commission des actions intergénérationnelles a mis au point une « **charte de projet** » établissant clairement les contours et les responsabilités de la mission. Une formation devait être dispensée aux membres du CCCA impliqués mais, malheureusement, le projet n'a pas pu aboutir pour des raisons juridiques.

Violences faites aux aînés

La commission des actions intergénérationnelles s'est d'abord intéressée aux violences faites aux aînés et en particulier aux violences « invisibles ». L'objectif était d'écrire un « livre blanc » à présenter à certaines écoles pendant les jours blancs de façon à établir ensemble une « charte de bonne conduite » à transmettre aux autorités communales.

Exemples

- Utilisation du terme « vieux »
- Discrimination des conducteurs âgés
- Fracture numérique
- Refus d'écoute et rejet de la mémoire
- Etc.

Lutte contre l'âgisme

La lutte contre l'âgisme s'est alors imposée naturellement comme but essentiel de la commission des actions intergénérationnelles, l'âgisme étant bien compris comme toute forme de discrimination due à l'âge et s'exerçant donc aussi à l'égard des plus jeunes.

Des liens ont été noués avec plusieurs associations actives dans ce domaine :

- RespectSeniors

- Entr'âges
- Liages

et la commission est devenue membre du RIBF (Réseau de l'Intergénération en Belgique Francophone).

Pour combattre l'âgisme, il n'y a que deux méthodes : les actions intergénérationnelles et la sensibilisation.

Une collaboration plus étroite avec Entr'âges a conduit la commission à mettre au point un projet d'atelier intergénérationnel autour de quelques exemples thématiques d'âgisme, individuels et structurels, de façon à confronter les ressentis et à dégager des pistes de solution.

Actions intergénérationnelles

La commission envisage d'autres actions intergénérationnelles, telles que

- Théâtre intergénérationnel
- Ecole des devoirs, en particulier dans les maisons de repos
- Echanges informatiques
- Echanges de savoir-faire

Pour conclure

Avec un cadre de fonctionnement adapté et un effectif partiellement renouvelé, le CCCA entend poursuivre pleinement son rôle de force de proposition pour le conseil communal pour toutes questions relatives aux politiques, pratiques et programmes impactant la vie des aîné·e·s.

Les rencontres avec des membres du collège ou du conseil communal ainsi que les réponses favorables données aux recommandations formulées seront non seulement poursuivies mais accentuées, dans la perspective d'une implication systématique du CCCA sur les sujets qui intéressent la population aînée.